

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 11 mars 2017, Montpellier

PRESENTS :

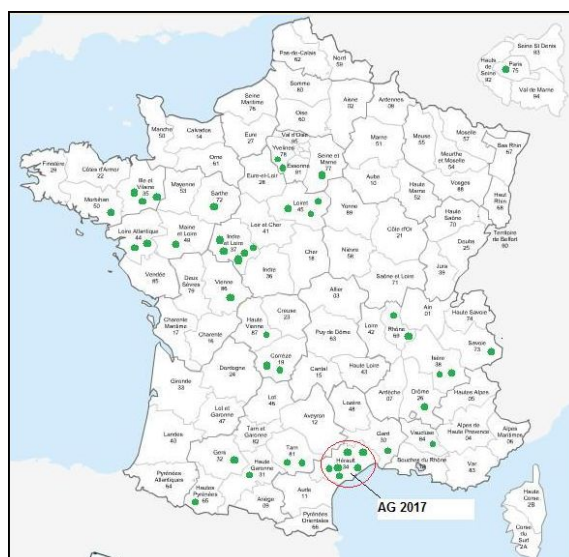
Jac Boutaud ; Pascal Prieur ; Yaël Haddad ; Régis Triollet ; Cédric Billod ; Marie Glory ; James Garnett, Pierre Rochaix ; Thomas Schmutz ; Pierre Héry ; Pierre Rochaix ; Christian Riboulet ; Valérie Guillaud ; Gabriel Walspeck ; Mathieu Eymin ; Pauline Frileux ; Thierry Guérin ; Yannick Trochon ; Stéphane Marchais ; Christian Dufresne ; Emmanuel Popot ; Chantal Touzeau ; Marie-Claude Baro ; Olivier et Gabriel Goirand ; Marie-Laure Pessin ; Cathy Frey ; Christophe Faubec ; Christian Amiel ; Catherine Lelièvre ; Olivier Fleurot ; Pierre Lacarrere ; Gautier Roy ; Hervé Mureau ; Marc Duplan, ; Jean-Louis Levadoux

EXCUSES

C Chasseguet ; JM Marchandeaudeau ; B. Martin ; H. Bichon ; D. Brochet ; R. Reboul ; JL Wisler ; O. Damas, JM Roussel

Les assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'association se sont déroulées le samedi 11 mars 2017 au lycée agricole Honoré de Balzac de Castelnau le lez (Hérault) grâce au précieux soutien local de Valérie Guillaud, formatrice au CFPPA de Castelnau.

Carte de provenance géographique des participants : (points verts)



Assemblée générale extraordinaire

L'objet de cette AG ordinaire était de proposer une modification des statuts en vue de leur simplification.
Pour faciliter la lecture les éléments modifiés sont en couleur

ARTICLE 1 : CONSTITUTION – DÉNOMINATION

Il est fondé, entre les personnes morales et physiques qui adhèrent et **adhéreront** aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « Les Arbusticulteurs ».

ARTICLE 2 : OBJET

L'association Les Arbusticulteurs a pour objectif de promouvoir l'utilisation et la gestion des arbustes dans les meilleures conditions paysagères, techniques, économiques et environnementales.

Composée de membres issus d'horizons professionnels variés, elle se veut un lieu de partage et de dialogue.

Elle a en particulier pour but de :

Faire avancer la connaissance générale en matière d'arbustes (ce terme regroupant tous les végétaux ligneux trop petits pour être considérés comme des arbres...),

Mettre en place des expérimentations sur l'utilisation des arbustes, sur les différentes tailles qui peuvent leur être appliquées,

Mettre en place des expérimentations sur l'entretien des arbustes en fonction des objectifs poursuivis et des contraintes qu'ils subissent, ainsi qu'en fonction des espaces où ils se trouvent,

Rechercher les meilleures pratiques de gestion vis-à-vis des aspects paysagers, esthétiques, techniques, économiques, sociaux et environnementaux,

Participer à la diffusion des connaissances acquises et des résultats des expérimentations auprès de la filière de l'horticulture et du paysage, et auprès du grand public.

Participer à toute autre activité entrant dans le cadre de son objectif tel qu'énoncé ci-dessus.

ARTICLE 3 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

Arboretum de La Petite Loiterie, Le Sentier, 37110 Monthodon.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu par décision du conseil d'administration, décision qui devra être ratifiée par l'Assemblée Générale.

ARTICLE 4 : DURÉE

La durée de l'association est illimitée. L'association pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire.

ARTICLE 5 : COMPOSITION

Peut devenir membre toute personne physique ou morale intéressée par les buts de l'association, après accord du conseil d'administration

A) L'association est composée de membres fondateurs, de membres actifs, de membres bienfaiteurs.

B) Les membres fondateurs sont les personnes physiques qui ont mis en place les travaux d'expérimentation sur la conduite des arbustes à l'arboretum de La Petite Loiterie et au lycée horticole de Lomme, en 1999 : Hervé Bichon, Jac Boutaud et Pierre Raimbault. Ils cotisent en tant que personnes physiques

C) Les membres actifs sont toutes les personnes physiques ou morales dont les activités ou les intérêts se rattachent à l'utilisation des arbustes, et qui sont cooptées par le Conseil d'Administration de l'association. Ils ont droit de vote aux assemblées générales. **Chaque membre dispose d'une seule voix.**

Les personnes physiques s'entendent comme toute personne majeure ou mineure agissant à titre individuel.

Les personnes morales se définissent comme un ensemble de personnes considéré comme une entité juridique.

On distingue :

- les personnes morales de droit public : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

- les personnes morales de droit privé : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations. ..

D) Les membres bienfaiteurs sont toutes les personnes physiques ou morales qui décident de soutenir l'action de l'association par le versement d'une cotisation de membres bienfaiteurs ou de dons. **Ils n'ont pas le droit de vote aux assemblées générales, sauf s'ils sont adhérents.**

Les personnes morales ne peuvent disposer que d'un seul représentant.

ARTICLE 6 : PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

La qualité de membre se perd :

Par démission adressée par lettre au président de l'association,

Par radiation sur proposition du conseil d'administration, pour défaut de paiement de cotisation **annuelle trois mois après son échéance**, ou en raison de faits caractérisés susceptibles de nuire aux intérêts généraux de l'association. En aucun cas, la décision ne pourra être prise sans que l'intéressé ait été invité à présenter sa défense. Les membres radiés ou démissionnaires restent tenus du paiement de la cotisation de **l'exercice** en cours.

Le décès, la démission ou l'exclusion d'un membre ne met pas fin à l'association qui continue d'exister entre les autres membres. Les membres qui cessent de faire partie de l'association ne peuvent prétendre à aucun droit sur son actif.

ARTICLE 7 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé **d'un minimum de six membres et d'un maximum de douze membres, comprenant :**

Des membres élus,

Des membres fondateurs de l'association, tant qu'ils sont adhérents. Chaque membre pourra donner pouvoir à tout membre du Conseil d'Administration.

À l'exception des membres fondateurs, qui en font partie de droit tant qu'ils sont adhérents, les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de trois ans. Le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers par l'Assemblée Générale ordinaire. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration pourra s'adjoindre, à titre consultatif, toute personne particulièrement qualifiée.

ARTICLE 8 : BUREAU

Le Conseil d'Administration désigne, à chacun de ses renouvellements, son bureau comprenant au moins le président et le trésorier de l'Association. En outre, le bureau pourra comporter un secrétaire, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire-adjoint et un trésorier-adjoint. Les membres du bureau sont choisis parmi les membres majeurs du Conseil d'Administration, jouissant de leurs droits civils et politiques. Dans la mesure où ils sont adhérents, **le bureau doit obligatoirement avoir en son sein un membre fondateur de l'association, dans la mesure où il est adhérent.**

ARTICLE 9 : POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est investi d'une manière générale des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet de l'association. Il se prononce sur toutes les admissions des membres de l'association.

Il prend toutes décisions de gestion conforme à l'objet des statuts, à la majorité simple des membres présents ou représentés. Il se réunit autant que de besoin sur convocation du président ou à la demande des deux tiers au moins des voix détenues par ses membres. Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer lorsqu'il réunit la moitié de ses membres au moins.

En cas d'égalité sur un vote, la voix du président est prépondérante.

Entre deux réunions, le Conseil d'Administration autorise le président et le trésorier, **associés au minimum à un autre de ses membres**, à faire tous actes, achats, aliénations et investissements reconnus nécessaires, des biens et valeurs appartenant à l'association et à passer les marchés et contrats nécessaires à la poursuite de son objet.

Il peut déléguer, pour une durée préalablement déterminée, une partie de ses attributions au bureau ou à certains de ses membres.

ARTICLE 10 : RÔLE DES MEMBRES DU BUREAU

Le bureau du Conseil d'Administration est spécialement investi des attributions suivantes :

Le président dirige les travaux du Conseil d'Administration et assure le fonctionnement de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il établit le rapport moral en vue de le soumettre à l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement, il est remplacé **par un vice-président, le trésorier ou le secrétaire.**

Le trésorier tient les comptes de l'association. Il effectue tout paiement et perçoit toutes les recettes sous la surveillance du président. Il tient une comptabilité au jour le jour, de toutes les opérations, tant en recettes qu'en dépenses et rend compte à l'assemblée annuelle qui statue sur la gestion.
Il est secondé par le trésorier-adjoint.

Le secrétaire rédige les procès-verbaux des séances tant du Conseil d'Administration que des assemblées générales, et en assure la transcription sur les registres prévus à cet effet. [Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance, notamment l'envoi des diverses convocations.](#)
Il est secondé par le secrétaire-adjoint.

Le bureau fait ouvrir tous comptes en banque, effectue tous emplois de fonds, [contracte tous emprunts](#), sollicite toutes subventions, requiert toutes inscriptions et transcriptions utiles.

ARTICLE 11 : RÉMUNÉRATIONS ET INDEMNITÉS

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir de rétribution en cette qualité, ni en raison de celle de membre du bureau. Toutefois, des frais de déplacements, de mission ou de représentation occasionnés par l'exercice de leur activité peuvent être remboursés au taux fixé par l'Assemblée Générale.

ARTICLE 12 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée Générale de l'association est ouverte à tous ses membres. [Seules peuvent prendre part au vote les personnes physiques à jour de leur cotisation et les représentants des personnes morales dont l'adhésion est finalisée ou en cours.](#) L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président. Elle est convoquée au moins quinze jours à l'avance. En outre, l'Assemblée se réunit en session extraordinaire chaque fois que le Conseil d'Administration le juge nécessaire, ou par décision des membres de l'association prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Dans la convocation à l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration précise l'ordre du jour. Lorsque l'Assemblée Générale se réunit à la demande de ses membres, ceux-ci fixent eux-mêmes son ordre du jour qui doit figurer sur les convocations.

Seules seront valables les résolutions prises par l'Assemblée Générale sur les points inscrits à son ordre du jour.

Le bureau de l'Assemblée Générale est celui du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et en particulier :

Sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente,

Sur les comptes de l'exercice clos,

Sur le budget de l'exercice suivant,

Sur le renouvellement du Conseil d'Administration,

Sur la modification des statuts selon la procédure décrite à l'article 17.

Il est tenu procès-verbal des délibérations par inscription sur un registre signé par le président et le secrétaire, ou sur un document daté et numéroté pour être rangé dans un classeur.

ARTICLE 13 : VALIDITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des membres actifs présents ou [représentés](#).

Ces décisions sont prises à main levée. Elles seront prises à bulletin secret [si au moins le quart des membres le demande](#).

ARTICLE 14 : RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association se composent :

Des cotisations de ses membres,

Des subventions, dons et legs qui pourraient lui être versés,

Du produit des manifestations, des intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder ainsi que des rétributions pour services rendus,

Toutes autres ressources qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur.

Le montant des cotisations est fixé chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration selon deux [tarifs](#) distincts, un pour les membres actifs personnes morales, un pour les membres actifs personnes physiques.

Un tarif spécial pour les personnes physiques avec un statut particulier (étudiant, chômeur, [retraité](#)...) pourra être proposé.

ARTICLE 15 : COMPTABILITÉ

Il est tenu, au jour le jour, une comptabilité en recettes et en dépenses pour l'enregistrement de toutes les opérations financières. Le président est ordonnateur des dépenses et des recettes dans le cadre des prévisions budgétaires. Le trésorier exécute ce budget et en rend compte au Conseil d'Administration.

ARTICLE 16 : MODIFICATION

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Conseil d'Administration ou de la moitié des membres électeurs de l'association, soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

Pour la validité des délibérations, l'Assemblée Générale extraordinaire est convoquée, elle peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 3/4 des voix des membres présents ou [représentés](#).

ARTICLE 17 : DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut être appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association, à condition d'être convoquée spécialement à cet effet. Elle peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'à la majorité des 3/4 des membres présents à l'assemblée.

ARTICLE 18 : DÉVOLUTION DES BIENS

En cas de dissolution, par quelque mode que ce soit, l'Assemblée Générale autorise la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net conformément à la loi, à une ou plusieurs associations poursuivant des buts similaires et désignées par elle.

ARTICLE 19 :

Le Conseil d'Administration devra déclarer auprès des instances administratives d'état (Sous-Préfecture ou Préfecture) :

Les remaniements du bureau de l'association,

La dissolution de l'association,

Les autres modifications statutaires (ex : changement du titre de l'association ou transfert de son siège social).

ARTICLE 20 :

Un règlement intérieur peut être établi [par le Conseil d'Administration qui le fait approuver par le bureau](#).

Ce règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, autorisant le Conseil d'Administration à en faire une application immédiate, dans l'attente d'une modification ultérieure des statuts conformément à l'article 17.

ARTICLE 21 :

Tout membre de l'association souhaitant intervenir à titre commercial au nom de cette association doit être mandaté par le Bureau.

ARTICLE 22 :

Un exemplaire des présents statuts pourra être remis à chaque membre demandeur.

[Les statuts originels ont été adoptés en Assemblée Générale tenue à Rennes, le 17 avril 2007. Une révision a été adoptée en Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Montpellier le 11 mars 2017.](#)

Validation à l'unanimité (36 votants + 6 pouvoirs)

Assemblée générale ordinaire

Rappel sur l'origine de l'association

Le réseau des Arbusticulteurs a été mis en place en 1999, à l'initiative de Pierre Raimbault enseignant chercheur à l'INHP d'Angers (devenu Agrocampus ouest), Jac Boutaud propriétaire de l'arboretum de La Petite Loiterie (37) et Hervé Bichon enseignant au lycée horticole de Lomme (59).

L'objectif était d'effectuer des expérimentations sur la gestion des arbustes en comparant différentes techniques de taille, dans leurs effets sur les arbustes et au niveau des coûts directs et induits (rémanents produits). Ces expérimentations ont suivi un protocole établi par les initiateurs du projet, Pierre Raimbault, Hervé Bichon et Jac Boutaud.

Hervé Bichon a mis en place le 1er site expérimental au lycée horticole de Lomme (Nord) en 1999, actuel EPLEFPA des Flandres. Un deuxième site voit le jour grâce à René Reboul en 2002, sur le lycée de Romans (Drôme). Un troisième site expérimental est créé par Patrice Dubois en 2003 sur le CFPPA de Nérac (Lot et Garonne). Par la suite, des échanges sur la problématique de la gestion des arbustes dans les collectivités territoriales et en particulier avec Bertrand Martin (ville d'Angers à l'époque, Rennes depuis 2006) incitent le groupe à élargir sa réflexion. Début 2006, Plante & Cité retient l'idée d'intégrer la gestion des arbustes et en particulier leurs tailles d'entretien au sein de ses réflexions. L'hiver 2006 / 2007, Plante & Cité se propose de financer un travail d'étudiant sur les arbustes. C'est ce qui pousse le groupe de travail existant à constituer une association, Les Arbusticulteurs, lors de l'assemblée générale constitutive du 17 avril 2007, à Rennes. L'objectif de l'association est de « Promouvoir l'utilisation et la bonne gestion des arbustes dans les meilleures conditions paysagères, techniques, économiques et environnementales ».

Pierre Raimbault est décédé en septembre 2011.

Objectifs de l'association

Les adhérents étaient initialement organisés en collèges. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2017 a mis fin à cette organisation, dans un souci de simplification. Désormais, l'association « Les Arbusticulteurs » est constituée de deux catégories d'adhérents :

- personnes morales (collectivités territoriales, établissements d'enseignements et de recherche, entreprises du secteur de la production, de la commercialisation ou de l'aménagement, arboretums)
- personnes physiques (salariés de ces différentes structures, formateurs, journalistes...)

Au-delà des expérimentations initiales, l'association mène désormais des actions sur les techniques d'implantation des massifs d'arbustes, les meilleures pratiques de gestion en fonction des espaces où ils se trouvent. Elle participe aussi à la diffusion des connaissances acquises et des résultats de ses expérimentations auprès des adhérents et de la presse professionnelle. Ses actions et orientations actuelles se dirigent vers la filière de l'horticulture et du paysage ainsi qu'auprès du grand public.

Le site Internet a été complètement refondu il y a 3 ans avec un nouveau logo très imagé créé à cette occasion. Nous envisageons d'augmenter encore son contenu dans les années à venir.

Rapport d'activité 2007/2015

Historique des travaux menés par des stagiaires

- En 2007- Guillaume Morlans travaille sur une typologie des structures arbustives et réalise un inventaire des principales contraintes liées à la gestion des arbustes.
- En 2008, Magali Jacot mène une étude sur le recensement des problématiques de gestion des arbustes dans les villes de l'Ouest et à Toulouse, suivi d'une proposition d'un protocole expérimental.
- En 2009, l'association accueille Agnès Kindt pour un stage de 3 mois, qui a pour objectif l'enregistrement des données collectées depuis l'origine, puis une étude statistique sur les 5 plantes communes aux trois sites expérimentaux (*Forsythia x intermedia* WEEK END® 'Courtalyn', *Buddleja davidii* 'Black Knight', *Weigela x 'Bristol Ruby'*, *Philadelphus coronarius*, *Lavandula x intermedia* 'Dutch').
- En 2011, Manon Gosset poursuit le travail d'Agnès Kindt, relatif à l'analyse des résultats recueillis sur les trois sites expérimentaux de la taille des arbustes. L'objectif de départ de ces essais était de travailler sur un assez petit nombre d'espèces, mais qui soient représentatives des modes de floraison et de ramification des arbustes, pour étudier l'impact des tailles sur leur développement. Un travail intéressant mais lourd du fait des nombreuses répétitions. Les responsables des 3 sites expérimentaux se sont souvent retrouvés bien seuls pour mener à terme les travaux et avec très peu de moyens financiers. En 2015, Pauline Barlet a réalisé une étude bibliographique au niveau international se rapportant à la gestion des arbustes et à leur comportement. Les sources restent limitées en nombre et en qualité. En effet, elles relatent souvent des études très ciblées. Il semblerait qu'il faille s'orienter vers d'autres ressources. Une question a été soulevée, celle de la pertinence des informations contenues dans les ouvrages descriptifs répertoriés, car beaucoup sont empiriques, affirment les scientifiques et les Arbusticulteurs. Des échanges avec des scientifiques, Yves Caraglio et Gilles Galopin, sont en cours pour avancer sur le développement de programmes de recherche sur les arbustes.

Essais placettes d'implantation de massifs en dynamique maîtrisée

L'objectif était d'explorer la faisabilité de nouveaux schémas techniques plus « durables », sous l'angle de la densité semi-naturelle, lors de la plantation, ou lors d'une requalification du massif. Le principe consiste à s'inspirer de la dynamique naturelle des arbustes pour orienter le choix des végétaux et la maîtrise de la densité dans le temps. . .

Les essais mis en place depuis quelques années n'ont pas été à la hauteur des attentes, car pour la plupart, les projets ont été mis en place sans véritablement travailler sur un protocole clair et commun aux différents sites. Une réunion doit être prochainement organisée par Jac Boutaud et Régis Triollet pour faire le point et probablement stopper ces essais.

Collaboration avec l'Unep (règles professionnelles)

Les règles professionnelles ont été mises en œuvre par l'UNEP pour faire évoluer les documents de références sur lesquelles les professionnels s'appuient pour travailler, aussi bien dans le contexte de marchés privés que publics. Ces documents ne se substituent par au CCTG (fascicule 35), très général et qui en outre a vieilli. Ils ont vocation à servir de recommandations pour un travail effectué dans les règles de l'art. A noter que les règles ne sont pas figées ; il est prévu qu'elles soient régulièrement remises à jour.

L'association a participé à deux règles professionnelles : « travaux d'entretien des arbustes, octobre 2013, 30 pages (rédaction complète). « travaux de plantation des massifs arbustifs » janvier 2014, 34 pages (rédaction partielle de la règle)

Il est à noter que Catherine Muller, présidente de l'UNEP, a souligné que les règles élaborées par les Arbusticulteurs étaient les seules qui avaient été validées sans apporter de modifications ou de corrections.

Classification des arbustes et tailles associées

Depuis 2013, un important travail est en cours pour développer une terminologie cohérente sur les arbustes et notamment un vocabulaire de la taille. Il a été principalement mené par un petit groupe au sein de l'association, « les Tourangeaux » coordonné par Christine Chasseguet et est en phase de finalisation. Il tient compte des éléments suivants :

- Analyse du végétal (mode de ramification, type de floraison...).
- Modes de conduite des végétaux ligneux arbustifs.
- Nature des interventions (formation, entretien, cohabitation, conversion, restructuration)
- « Techniques » de mise en œuvre, basées sur la notion d'axes.
- Périodes de taille et conséquences.

Partenariat avec Plante et Cité

Plante & Cité est une plate-forme nationale d'expérimentations et de conseils techniques à destination des services espaces verts des collectivités territoriales et des entreprises du paysage. Elle regroupe plus de 500 adhérents, principalement des villes, EPCI ; conseils départementaux, conseils régionaux, entreprises, bureaux d'études, établissements de formation, autres acteurs gestionnaires d'espaces verts et naturels

Après accords ponctuels portant sur l'accueil de stagiaires par l'association et financés par Plante & Cité, un projet de convention de partenariat a été élaboré entre Plante & Cité et les Arbusticulteurs. Elle a été signée le 19 février 2014 lors du Salon du Végétal d'Angers. Elle court sur la période 2014/2016 et doit donc être renouvelée cette année.

Participation à des animations grand public

- Fête des jardins de Paris (Parc floral de Vincennes)

Septembre 2014. James Garnett et Pascal Prieur

- Folie des Plantes – Nantes

Septembre 2015 – Jean-Michel Marchandea, Michel Jaunay, Régis Triollet, Thomas Schmutz, James Garnett

- La Rochelle 2014 (championnat de France des arboristes grimpeurs) :

Cédric Billot et Lissandra, André Guyot, Valérie Thomine.

Participation à des animations professionnelles

Journée technique – Rennes

Le 9 octobre 2015, une journée technique Plante & Cité a été organisée conjointement avec la ville de Rennes sous la direction de Bertrand Martin (Direction des Jardins) et les Arbusticulteurs. Environ 240 personnes étaient présentes. Le matin, des conférences d'une grande qualité technique ont été présentées. Elles ont mis en évidence l'importance de bien planter et de bien gérer les plantations arbustives. Elles ont permis de mettre en avant les connaissances actuelles sur l'architecture des arbustes, leur développement, la floraison, certaines modalités de tailles, mais aussi le « nouveau » vocabulaire technique adapté à la compréhension des arbustes et des modalités de gestion... Des données économiques, issues

de certaines communes ou organismes, ont permis de bien sensibiliser tous les protagonistes sur l'importance de mieux planter et gérer à l'avenir les plantations arbustives.

L'après-midi, des visites ont été organisées pour découvrir des plantations arbustives anciennes et récentes, des restructurations de massifs anciens et des essais de compositions innovantes en gestion dynamique maîtrisée implantées depuis 2 années sur le territoire de la ville de Rennes, spécialement pour cette journée.

Conférences à PAYSALIA

Deux conférences ont été réalisées par Pascal Prieur au salon professionnel PAYSALIA, organisé les années impaires à Lyon par l'Unep.

- Décembre 2013. A l'occasion de la présentation des règles professionnelles par l'Unep, Pascal Prieur a été invité pour mettre en avant la règle sur l'entretien des arbustes
- Décembre 2015. Invité par Plante & Cité, il a fait part des actions menées par les Arbusticulteurs, en collaboration avec la structure

Colloque scientifique SNHF

Jac Boutaud et Pascal Prieur sont intervenus lors de colloques scientifiques de la SNHF sur les secrets de la floraison, le 24 mai 2013.

Arborencontre du CAUE 77

Jac Boutaud et Pascal Prieur sont intervenus le 28 mai 2013 en Seine et Marne sur les techniques de taille et sur la gestion des arbustes lors d'une Arborencontre organisée par le CAUE 77.

Participation aux réunions de Plante & Cité

Au-delà de notre convention de partenariat, l'association est invitée à participer à un certain nombre de réunions de Plante & Cité (comité de pilotage technique notamment). Jean-Michel Marchandeau, ancien cadre pédagogique au CNFPT des Pays de la Loire, qui accompagne Plante & Cité depuis l'origine, est notre référent.

Rapport d'activité 2016

Rencontres avec Yves Caraglio et Gilles Galopin

Pascal Prieur et Jac Boutaud, accompagnés d'Olivier Damas, chargé de mission à Plante & Cité, ont rencontré Yves Caraglio, chercheur au CIRAD-AMAP de Montpellier le 4 septembre 2015, pour évoquer la vision des Arbusticulteurs sur le comportement des arbustes et voir comment faire coïncider vision pragmatique et vision scientifique. Les échanges ont été très enrichissants. Il en ressort cependant que des divergences subsistent sur l'utilisation de nombreux termes. Le nouveau concept de Pascal Prieur sur la notion de « médiation », n'est ni plus ni moins accepté que la notion même de « plante acrotone ». Yves Caraglio se donne un temps de réflexion avant de faire des propositions. De nouveaux échanges ont eu lieu avec Yves Caraglio en février 2016 à Angers, en présence de Gilles Galopin, Enseignant - Chercheur Agrocampus Ouest - Équipe Arch-E (Architecture et Environnement) - INRA d'Angers

Communication

Un premier document permettant de présenter notre association lors de rencontres avec le grand public a été mis au point par James Garnett. Il s'agit de formats « carte postale » illustrés avec des photos d'arbustes et une présentation succincte de l'association au verso.

C'est une base intéressante sur laquelle s'appuyer pour développer notre communication, notamment en direction des professionnels. Une réflexion qui doit s'accompagner du développement de notre site Internet.

Préparation d'une journée technique

A la suite du succès de la journée technique organisée avec Plante & Cité en 2015 à Rennes, il avait été évoqué l'idée de refaire une seconde journée, centrée sur les problématiques dans les espaces extérieurs des logements collectifs sociaux. La date du 14 novembre 2017 a été arrêtée. La journée se déroulera au lycée d'Angers le Fresne sur le thème « gestion écologique des parcs des logements et entreprises : focus sur les arbustes » afin d'aborder la question sous un angle un peu plus large. Le contenu précis du programme doit s'affiner prochainement en partenariat avec Plante & Cité.

Thomas Schmutz précise qu'une réforme de la norme ISO 9001 impose désormais aux constructeurs de travailler sur l'analyse des cycles de vie : un atout pour promouvoir une conception et une gestion raisonnée des massifs d'arbustes

Réunion sur les dimensions d'arbustes (pour Plante & Cité)

Une rencontre a eu lieu en 2016 afin de donner des références représentatives de hauteur et de largeur des arbustes. Ce travail a réuni Christine Chasseguet, Pascal Prieur, James Garnett et Jac Boutaud. Il s'est appuyé sur l'expérience de chacun et sur une bibliographie considérée comme objective. Une autre séance de travail au minimum sera nécessaire pour renseigner tous les arbustes classiques. Ces éléments seront transmis à Plante & Cité pour alimenter sa base de données Floriscope (anciennement appelée Végébase).

Participations diverses

- Fête des jardins de Paris (Parc floral de Vincennes)

Septembre 2016. Yannick Trochon

- Folie des Plantes – Nantes

Septembre 2016 – Jean-Michel Marchandau, Michel Jaunay, Régis Triollet, Pascal Prieur

Fiches sur les techniques de taille

Trois fiches ont été élaborées dans le cadre de la convention avec Plante & Cité et ont été récemment mises en ligne sur leur site Internet.

Technique de taille des arbustes d'ornement : le recépage

Technique de tailles des arbustes d'ornement : l'éclaircie sur souche

Technique de tailles des arbustes d'ornement : taille sur prolongement d'axes sélectionnés

Ces fiches seront prochainement à disposition sur le site des Arbusticulteurs, dans la partie réservée aux adhérents

La question de l'accessibilité au site de Plante et Cité a été de nouveau abordée : Pascal Prieur doit fournir une liste de membres actifs de l'association à Plante & Cité, qui pourraient ainsi bénéficier d'un accès « adhérents »

La rémunération des personnes ayant contribué à la rédaction des fiches à été également abordée. Il a été rappelé à cette occasion qu'une décision a été prise lors de l'AG de 2015. Elle a conduit à proposer une rémunération de 500 euros par fiche (50% du montant versé par Plante & Cité). Jac Boutaud et Pascal Prieur rappellent qu'ils renoncent à cette rémunération, au profit de l'association

Afin de pouvoir régler ce type de questionnements (droit d'utilisation du logo, frais de déplacements...) ultérieurement sans avoir recours à une assemblée générale, Olivier Fleuret suggère la création d'un règlement intérieur. Un point qui sera mis à l'ordre du jour du premier CA de 2017

Guide de la conduite des arbustes

Ce Travail mené par Christine Chassequet porte sur la mise au point d'une fiche pouvant servir de guide de la conduite des arbustes.

Cette fiche synthétique a pour objet de rassembler tous les éléments de description de l'arbuste considéré, ainsi que de présenter les différentes possibilités de conduite et de taille. L'objectif est de préparer le plus possible de fiches et de les mettre à disposition sur le site internet des Arbusticulteurs.

Etablissement d'une convention avec L'ATTF

A la suite d'échange entre Jean-Michel Marchandreau et l'association des techniciens territoriaux de France (ATTF), une convention de partenariat a été signée en 2016.

Des adhérents de l'association Les Arbusticulteurs suggèrent d'étudier la possibilité de signer le même type de convention avec d'autres structures professionnelles : Hortis les responsables d'espaces nature en ville, l'AITF (association des ingénieurs territoriaux de France).

Rapports moral et d'activités ont été validés à l'unanimité des personnes présentes et pouvoirs

Projets 2017

Collaboration avec Plante & Cité et nouvelle convention

Après suggestion de notre part de prolonger notre convention d'un an, au lieu d'en rédiger une nouvelle dès maintenant, il a été proposé par Olivier Damas de prolonger l'actuelle convention de 18 mois.

Le contenu de l'avenant peut se résumer ainsi :

Pour 2017 et 2018 d'autres fiches doivent encore être finalisées :

- 1 fiche synthétique de premiers résultats sur l'incidence des conduites des arbustes sur leur système racinaire (travail confié à Claire Atger contre rémunération)
- Essais densité : conception (méthodologie et premiers résultats chiffrés de massifs en gestion dynamique maîtrisée - Jac Boutaud
- Une fiche de prescription technique sur la conception et la réalisation de massifs arbustifs en gestion dynamique maîtrisée afin de faciliter la gestion ultérieure - (Thomas Schmutz, rédacteur, porteurs Jac Boutaud et Pascal Prieur).
- La gestion différenciée et les structures arbustives – (Thomas Schmutz, Bertrand Martin, rédacteurs, porteurs Jac Boutaud et Pascal Prieur).
- Une fiche Adapter des structures arbustives existantes à une gestion différenciée et raisonnée.

Une « Immersion » de 2 jours dans un arboretum est prévue pour définir un programme de recherche commun Plante & Cité, les Arbusticulteurs, avec Yves Caraglio et Gilles Galopin. Olivier Damas, Jac Boutaud et Pascal Prieur se joindront à l'équipe de scientifiques.

Contribution Végébase® (Floriscope)

Un important travail a été entrepris par les Arbusticulteurs dans le but d'alimenter en ressources l'outil Végébase® sur la connaissance des plantes, base de donnée dont la partie utilitaire est devenue Floriscope depuis le 30 mars 2017. L'association s'est engagée à contribuer par la mise à disposition de données :

- sur le mode de ramification des arbustes et sur les types de rameaux porteurs de floraison des arbustes (données de Pascal Prieur),
- sur les techniques de tailles applicables aux arbustes,

- sur les dimensions des taxons arbustifs,

La contribution est complétée par la mise à disposition de photos pour illustrer les fiches taxons.

Principaux contributeurs identifiés à ce jour : Jac Boutaud - Valérie Thomine - Jean-Louis Levadoux - Pascal Prieur - Hervé Bichon - James Garnett. Mais toutes les bonnes volontés sont acceptées... Cette contribution à Végébase® fait l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle de 2000 euros TTC des Arbusticulteurs par Plante & Cité.

Autres manifestations de l'année 2017

Au vu de l'intérêt des éditions précédentes il est prévu de participer à nouveau à l'édition 2017 de la Folie des Plantes de Nantes.

Démission de l'ancien CA et élection du nouveau CA

Du fait des modifications des statuts de l'assemblée générale l'ensemble du conseil d'administration est démissionnaire.

Un nouveau CA a été élu à l'unanimité moins une abstention. Sa composition est la suivante
Personnes physiques : Christine Chasseguet, Bertrand Martin, Jac Boutaud (membre fondateur), Jean-Michel Marchandeaou, James Garnett, Yaël Haddad, Pascal Prieur, Marie Glory, Hervé Bichon (membre fondateur)

Personnes morale : Entreprise O3G (Olivier Goirand) ; Orchis Paysages SA (Olivier Fleurot), Aubépine (Thomas Schmutz), Ministère DGER Enseignement (Régis Triollet).

Outils de valorisation des travaux de l'association : publication et diffusion

Les actions de communication de l'association, en particulier sur les travaux menés par celle-ci doivent faire l'objet d'une meilleure communication, notamment via le site Internet.

Régis Triollet et James Garnett sont les référents pour le site, appuyé par notre webmaster Lalsinh Vala

Un point doit être réalisé sur la liste des articles dans lesquels il est fait écho des actions de l'association.

Des membres évoquent la possibilité de créer une sorte de blog ou de forum d'échanges d'expérience. Le projet est intéressant mais la question reste toujours de savoir qui va gérer le suivi et l'animation.

Terminologie relative à la conduite des arbustes

Marie Glory, enseignante au Lycée Jules Rieffel de Saint-Herblain nous a présenté la façon dont elle utilise ses connaissances acquises via le réseau sur l'architecture des arbustes, les modes de floraisons et les pratiques de taille adaptées pour les transmettre à ses étudiants. Comme elle ne dispose que d'à peine plus de 6 heures pour ce faire, elle a réfléchi à une façon très synthétique de présenter les choses, en réalisant un format A3 recto verso qui peut s'utiliser sur le terrain, car en le pliant astucieusement, il permet de visualiser pour chaque contexte et type d'arbustes, les modalités de gestion les plus appropriées.

Il est envisagé de diffuser largement ce document une fois qu'il sera finalisé.

Christine, Jac et Pascal sont associés à la finalisation de cette fiche qui sera signée Arbusticulteurs. Pascal donne le droit à l'utilisation des dessins de son prochain livre pour illustrer les techniques. Pour promouvoir la fiche, Pascal pense l'intégrer dans son

Ouvrages écrits par des Arbusticulteurs, édités ou en cours, sur la thématique « arbustes »

- Dominique Brochet : Le Saule la plante aux mille pouvoirs
- James Garnett, Nantes Ville Arboretum
- Denis Bigot : Aménagement des espaces paysagers
- Pascal Prieur : à paraître la nouvelle version en deux tomes de l'ouvrage sur la taille des arbustes

Les arbres du monde au Huelgoat – Proposition de souscription

L'arboretum "Les arbres du monde au Huelgoat" accueille sur 22 ha près de 10000 sujets et 3 600 espèces d'arbres et d'arbustes originaires de 4 continents. Il est actuellement géré par Malo Dormont et sa compagne Axelle Morel. Ils viennent de lancer un appel à souscription pour racheter le foncier et permettre d'assurer la pérennité de ce lieu extraordinaire. Il est ainsi possible d'acheter des parts au sein de la société civile immobilière qu'ils ont créée à cet effet.

A l'unanimité sauf une abstention l'AG vote un versement de 1000 euros au nom de l'association Les Arbusticulteurs, après qu'Olivier Fleurot ait étudié les statuts de la SCI et leur pertinence. Les membres de l'association peuvent aussi contribuer à titre personnel

Pour en savoir plus écouter l'émission Carnet de campagne :

<https://www.franceinter.fr/emissions/carnets-de-campagne?p=5>

(Finistère 4/5 – 8'41 jusqu'à 13'35)

ou aller sur le site www.lesarbresdumondeauhuelgoat.fr

Rapport Financier

Rédigé par le Trésorier : TRIOLLET Régis (31/12/2016) RESULTATS FINANCIERS 2016					LES ARBUSTICULTEURS	
Désignation	Dépenses	Prévisionnel	Recettes	Prévisionnel		
cotisations des adhérents en 2016			2 030,00	2000,00	Solde au 31/12/2015 Compte courant Credit Agri	2 538,33 €
versements Plante&Cit� / UNEP... (fiches + vegebase)			5 000,00	5000,00	Solde au 31/12/2016 Compte courant Credit Agri	7 267,24 €
Assemblée Générale 2016 (et contributions adhérents)	1 133,05	1 500,00	125,00			
Assurance SMACL	103,26	100,00			Solde au 31/12/2015 Livret A Cr�dit Agri	5 801,91 €
Site internet et gestion (abonnement, formation, gestion)	794,89	1 000,00			Solde au 31/12/2016 Livret A Cr�dit Agri	5 845,42 €
Outils et supports divers communication (autre que site internet)	28,56	1 500,00				
Frais d�placements des adhérents missionnés (fiches frais)	628,15	3 500,00				
Reunions t�l�phoniques (Bureau/Conseil Administration) Tel OVH	0,00	740,24			DISPONIBILITES au 31/12/2016	13 112,66 €
Int�r�ts sur Livret A			43,51		Pour m�mo : disponibilit�s au 01/01/2016	8 340,24 €
Dons (arboristes)			55,36	0,00	SOLDE	4 772,42 €
TOTAUX	2 687,91	8 340,24	7 253,87	7000,00		
Informations :						
Versement Plante&Cit� de 2000 Euros r�alis� fin janv 2016 : contribution VEGETASE (convention)						
Versement Plante&Cit� de 3000 Euros r�alis� fin d�cembre 2016 : contribution FICHE SYNTHESE (convention)						



Les r sultats financiers 2016 sont conformes au budget pr visionnel, avec certains  carts enregistr s pour quelques d penses de fonctionnement fortement r duites :

- les recettes g n r es par les adh sions (2030  ) ainsi que les contributions de « Plante & Cit  » (5000  ), associ es aux dons (Association les Arboristes) et aux int r ts du livret A, s' l vent   un total de 7253,87   de rentr es financi res ;

- les frais de gestions du site internet (794,89  ) ainsi que ceux de l'assemblée g n rale 2016 et de notre couverture d'assurance (obligatoire) restent proches du pr visionnel. La plupart des r unions internes   l'association (Conseil d'administration et bureau) sont r alis es par conf rence t l phonique (Service OVH gratuit), limitant tr s largement les co ts (pas de frais de d placements). Les charges de publication (hors site internet) et de diffusion des productions de l'association restent modestes (Plaquettes « Arbusticulteurs » pour 28,56   lors de la « Folie des plantes » de Nantes 2016).

Les disponibilit s financi res de l'association au 31/12/2016 s' l vent   13112,66   (8324,40   en d cembre 2015).

Budget pr visionnel 2017 :

Association "Les arbusticulteurs"		
Rédigé par le Trésorier : TRIOLLET Régis (02/03/2017)		"Ebauche N°1"
Résultats financiers prévisionnels 2017		
Montants en euros		
SOLDE au 31/12/2016 sur Comptes CA		13 112,66 €
Libellé des opérations prévisionnelles 2017	Recettes	Dépenses
Cotisations des adhérents en 2017	2000,00	
Versements études Plantes&Cité / UNEP... (Collaborations et fiches..)	3000,00	
Assurance SMACL		150,00
Hébergement internet (Espace serveur chez OVH)		100,00
Formation gestion site internet arbusticulteurs (logiciel et mises à jour...)		500,00
Outils et supports divers communication (plaquettes et posters...)		3 000,00
Frais affranchissement et secrétariat		100,00
Collaborations et animations diverses... (salons, forum et colloques..)		3 000,00
Déplacements des adhérents missionnés		3 000,00
Frais AG association Arbusticulteurs (Hebgt, restauration et visites...)		1 500,00
Frais de réunions diverses (Bureau , Conseil Administration et autres...)		1 762,66
Apports fonds association arbusticulteurs (comptes CA)	8112,66	
Totaux	13 112,66 €	13 112,66 €
Informations :		
Projection informelle des résultats financiers 2017, nécessitant des ajustements ultérieurs à l'issue de l'AG 2017		

En complément des versements prévisionnels « études Plante & Cité » (1000 €/fiche de synthèse restituée), un versement forfaitaire de 2000 € annuel est reconduit pour 2017 pour les contributions « Photos » de notre association « Les Arbusticulteurs » à la base d'application « Floriscope » de Plante & Cité.

Rapport financier validé à l'unanimité

Adhésions 2016

Récapitulatif / collège d'appartenance	2015	2016
Collège des établissements d'enseignement et de recherche	2	2
Collège des collectivités	5	4
Collège des entreprises	4	5
Collège des professionnels, personnes physiques	24	32
Collège des arboretums et autres jardins plantés d'arbustes	1	2
Collège des autres adhérents	3	3
Effectifs totaux	39	48

Les adhésions en 2016 enregistrent une augmentation significative concernant le collège des professionnels et personnes physiques, passant de 24 à 32 adhérents. Ainsi, nous pouvons noter une augmentation de plus de 23 % des adhésions comparativement à 2015.

Suite à une modification des statuts de notre association (validation en Assemblée Générale 2017 à Montpellier), « les collèges » disparaîtront en 2017, et seront remplacés par deux groupes d'adhérents, les personnes physiques et les personnes morales.

En conclusion

Ces assemblées générales ont rencontré un vif succès et c'est un grand plaisir pour les membres du conseil d'administration d'avoir partagé ces journées avec un public nombreux et de nouvelles forces vives pour l'association. Un grand merci est adressé à Valérie Guillaud qui a été une organisatrice très impliquée et efficace.

Rédaction du compte rendu : Pascal Prieur - Jac Boutaud - Yaël Haddad, Régis Triollet